

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 1^{er} septembre 2010

Arrêté du 2 juillet 2010 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

NOR : M TSA1017719A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 314-6 et R. 314-197 à R. 314-200 ;
Vu les avis de la Commission nationale d'agrément, mentionnée à l'article R. 314-198, en date du 2 juillet 2010,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont agréés, sous réserve de l'application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, à compter de la date prévue dans le texte ou, à défaut, de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, les accords collectifs de travail et décisions suivants :

I. – *IME Les Vallées*
(22100 Dinan)

Plan d'action du 11 mars 2010 relatif à l'emploi des seniors.

II. – *APEI de Périgueux*
(24000 Périgueux)

Accord d'entreprise du 4 décembre 2009 relatif à l'emploi des seniors au sein de l'APEI de Périgueux.

III. – *La Résidence du Bois-Clair*
(27320 Nonancourt)

Accord d'entreprise du 16 décembre 2009 en faveur de l'emploi des salariés âgés.

IV. – *Association Marie-Hélène*
(27000 Évreux)

Plan d'action du 18 décembre 2009 en faveur de l'emploi des salariés âgés.

V. – *ADAPEI 28 Les Papillons blancs d'Eure-et-Loir*
(28007 Chartres)

Accord d'entreprise du 30 novembre 2009 en faveur de l'emploi des salariés âgés des Papillons blancs d'Eure-et-Loir.

VI. – *ADAPEI de la Gironde*
(33523 Bruges)

Accord d'entreprise du 17 septembre 2009 sur les seniors.

VII. – *Association Ambray-Tournemine*
(49100 Angers)

Plan d'action emploi des seniors du 16 décembre 2009.

VIII. – *Les PEP 56*
(56000 Vannes)

Plan d'action du 17 décembre 2009, modifié le 1^{er} mars 2010, sur l'emploi des salariés âgés.

IX. – *Association de gestion du foyer Bernard Delforge*
(57535 Marange-Silvange)

Accord d'entreprise du 21 décembre 2009 sur la gestion des seniors dans l'entreprise.

X. – *Centre Féron-Vrau*
(59000 Lille)

Accord d'entreprise du 11 mars 2010 pour l'emploi des seniors.

XI. – *APEI de Lens et environs*
(62300 Lens)

Accord d'entreprise du 16 décembre 2009 en faveur de l'emploi des seniors.

XII. – *Sauvegarde de l'enfance à l'adulte du Pays basque*
(64600 Anglet)

Accord d'entreprise du 3 décembre 2009 pour l'emploi des seniors et leur maintien dans l'emploi.

XIII. – *Association L'Ensoleillade*
(64140 Lons)

Accord d'entreprise du 7 décembre 2009 en faveur de l'emploi des salariés âgés.

XIV. – *Maison d'accueil pour personnes âgées Le Kachelofe*
(67100 Strasbourg)

Plan d'action du 14 décembre 2009 en faveur de l'emploi des salariés âgés.

XV. – *Maison de retraite Le Petit Château EHPAD*
(68980 Beblenheim)

Accord d'établissement du 18 décembre 2009 sur l'emploi des salariés âgés.

XVI. – *EHPAD Les Molènes*
(68490 Bantzenheim)

Plan d'action du 18 décembre 2009 sur l'emploi des salariés âgés.

XVII. – *ADAPEI de Haute-Saône*
(70000 Vesoul)

Accord d'entreprise du 18 décembre 2009 en faveur de l'emploi des seniors.

XVIII. – *Association Les Papillons blancs de Chalon-sur-Saône,*
Louhans et leur région (71100 Vesoul)

Plan d'action du 15 décembre 2009 pour l'emploi des seniors et leur maintien dans l'emploi.

XIX. – *Centre israélite de Montmartre*
(75018 Paris)

Plan d'action du 30 novembre 2009 pour l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus.

XX. – *Association Espoir, centres familiaux de jeunes*
(75013 Paris)

Plan d'action du 22 décembre 2009 en faveur des salariés âgés en seconde partie de carrière et en faveur de l'emploi des seniors.

XXI. – *Centre d'action sociale protestant*
(75012 Paris)

Plan d'action du 18 décembre 2009 pour l'emploi des seniors et leur maintien dans l'emploi.

Art. 2. – Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
F. HEYRIÉS